

# **CONSEIL MUNICIPAL DE LALOUVESCE du 21 novembre 2022**

## **- Procès verbal -**

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1. COMMISSION FINANCES**

- a. Décision modificative n°3 du budget 2022
- b. Tarifs 2023 du camping et des gîtes
- c. Tarif des photocopies
- d. Ajustement des charges des locations des logements appartenant à la Commune
- e. Passage à la nouvelle nomenclature M57 abrégée au 1er janvier 2023
- f. Proposition de prix de l'assurance SMACL
- g. Achat d'un véhicule

#### **2. COMMISSION GESTION**

- a. Point sur les embauches des employés communaux
- b. Vote pour le rattachement au comité de commande du SDE 07
- c. Délibération pour l'emploi d'un agent administratif avec accroissement temporaire d'activité
- d. Convention déneigement avec un agriculteur
- e. Point sur les travaux à prévoir pour la basilique (plancher, toiture)

#### **3. COMITÉ VIE LOCALE**

- a. Point sur l'organisation du recensement 2023
- b. Bilan de la saison 2022 du camping
- c. Cadeau de fin d'année pour les anciens (Repas/Babets)
- d. Point sur la mise en place de l'adressage
- e. Point sur la mise en place du nouveau système d'ordures ménagères

#### **4. COMITÉ DÉVELOPPEMENT**

- a. Point sur les difficultés constatées sur le réseau d'eau potable et sur les travaux prévus sur les réseaux d'eau et assainissement
- b. Nouveaux raccordements au réseau d'assainissement
- c. Point sur l'étude du SCOT sur l'avenir de St Monique et du Cénacle
- d. Point sur la proposition d'Archipolis sur l'aménagement du site Beauséjour

## 5. DIVERS

- a. Information sur le terrain « La Viallette »
- b. Candidature au grand atelier des maires ruraux pour la transition écologique (AMRF)

Membres présents (à l'ouverture de la séance à 20h)

Jacques BURRIEZ (Maire)

François BESSET (1er adjoint)

Jean-Michel SALAÜN (2ème adjoint)

Aurélie DESBOS (3ème adjoint)

Dominique BALAY

Julien BESSET - absent pouvoir à François BESSET

Michel BOBER

Aline ACHARD

Secrétaire de séance : Aurélie DESBOS

=> Vérification du quorum (6 minimum) : 7 personnes + 1 pouvoir (8 voix délibératives)

Validation du précédent procès-verbal du conseil Municipal (celui du 22 septembre 2022) : pas de remarque.

# Séance

## 1. COMMISSION FINANCES

### a. Décision modificative n°3 du budget 2022

#### Fonctionnement

Des ajustements sont à effectuer après examen des dépenses réalisées au 17 novembre dernier (voir Annexe 1). L'augmentation des **dépenses de fonctionnement** peut être évaluée à 31.673,44 € répartie comme suit :

- 60 Achats 5.970 €
- 61 Services extérieurs 13.280 €

Des travaux de réparations et de réaménagements des bâtiments publics (local technique, mairie, local camping), la remise à niveau de certaines parcelles du terrain de camping, le fleurissement du village, en partie non prévus expliquent cette augmentation/

- 62 Autres services extérieurs 1.610 €
- 63 Impôts et taxes 3.047 €
- 64 Charges de personnel 884,80 €
- 65 Autres charges de gestion 6.640 €

Un retard de paiement de la subvention 2021 pour l'OGEC, non pris en compte dans le budget 2023 explique la plus grosse part de cette dernière somme.

- 66 Charges financières 241,64 €
- 23 Virement de la section de fonctionnement vers l'investissement - 31.673,44 €

Les recettes de fonctionnement n'étant pas à ce jour comptabilisées en totalité, pour le camping, la location des gîtes et la facturation de l'eau potable et de l'assainissement, il est raisonnable de compenser l'augmentation prévisionnelle des dépenses de 31.673,44 € par une diminution équivalente du virement de la section de fonctionnement vers l'investissement.

#### Investissement

Concernant **les investissements**, les modifications suivantes sont à prévoir :

- 1641 Emprunts en cours + 3 €
- 2152 Opération 202 Mur de soutènement -2.413,18 €

Budgété à 25.000 €, le coût des travaux a été facturé 22.586,82 €. Il y a lieu de diminuer le budget alloué de 2.413,78 € pour un nouveau montant 22 586,82 €

- 2312 et 2138 Opération 180 Hôtel Beau séjour et aménagement paysager

Sur un montant budgéte de 129 164,80 €, 70 406,40 € seulement ont été engagés au titre de la démolition de l'hôtel Beauséjour.

Afin d'isoler les dépenses des travaux de démolition qui ont été effectuées des coûts à venir de l'aménagement paysager, il y a lieu de procéder aux modifications suivantes :

1. Opération 180 avec la seule dénomination Hôtel Beauséjour -57.312,40 € (nouveau montant budgéte de 70 070,40 € à imputer en classe 21 Immobilisation)
  2. Création d'une opération 203 Aménagement paysager de l'espace Beauséjour pour un montant de 57.312,40 € (à imputer dans la classe 23 immobilisation en cours)
- 2184 Opération 197 acquisition machines à laver et séchage -118,80 €
  - 2118 et 2188 Opération 198 Acquisition Godets et support fauchage -8.660 €

**L'ensemble de ces ajustements totalisent une baisse des investissements de 11.188,98 €**

- 021 virement de la section fonctionnement -31.673,44 €
- Opération 188 Jeu monument -20.484,46 € (nouveau budget : 59 515,54 €)

Cette dernière modification a pour objet d'équilibrer le budget d'investissement.

Délibération : 0 Abstention(s), 0 Contre, 8 Pour

**RÉSULTAT DE LA DÉLIBÉRATION : Le conseil approuve à l'unanimité la décision modificative selon les modalités précisées ci-dessus.**

#### **b. Tarifs 2023 du camping et des gîtes**

Après discussion, les propositions d'ajustement des tarifs ci-dessous pour 2023 ont été faites. Les tarifs sont indiqués en euros.

#### **Camping**

	<b>1 semaine</b>	<b>2 nuits</b>	<b>1 semaine</b>
	<b>mai / juin /</b>	<b>mai / juin /</b>	<b>juillet /</b>
	<b>sept.</b>	<b>sept.</b>	<b>août</b>
Chalet 4 places	160	100	260

Chalet 5 places	180	100	280
Mobil-home	230	120	370
Petit Mobil-home	230	120	340
Lodge	230	120	370
Cottage	580	250	650

**Refuge des Afars** : une nuit pour deux personnes, petits déjeuners compris : 75 €.

#### **Emplacements, campeurs, caravanes, camping-cars**

##### **Tarifs à la journée**

Campeur adulte	3
Campeur enfant	2
Emplacement de tente	3
Caravane	4
Voiture	3
Branchemet eau / EDF	5
Garage mort juillet / août	7
Garage mort hors-saison	1

**Mini-golf.** Une partie (2 heures) : adulte 5 €, enfant 3 €. Clubs, balles et feuilles de score, fournis.

**Lessive.** Le lave-linge en libre-service et la sécheuse sont accessibles par des jetons à 5 €.

## **Gîtes communaux**

Attention, le forfait d'une semaine démarre nécessairement un samedi. Pour toute autre période, un tarif par jour est appliqué : 75 € pour les Acacias, 80 € pour les Airelles et les Genêts.

	<b>Week-end et jours fériés (2 jours)</b>	<b>Semaine Basse saison</b>	<b>Semaine juillet/août</b>
Les Acacias (4 places)	140 €	300 €	330 €
Les Genêts (6 places)	150 €	320 €	370 €
Les Airelles (6 places)	150 €	320 €	370 €

Gîte d'étape : 12 € la nuit.

Délibération : 0 Abstention(s), 0 Contre, 8 Pour

**RÉSULTAT DE LA DÉLIBÉRATION : Le conseil approuve à l'unanimité les tarifs 2023 du camping et des gîtes selon les modalités précisées ci-dessus.**

### **c. Tarif des photocopies**

Le tarif des photocopies est actuellement de 0,25 €/page. Les photocopies sont gratuites pour les associations.

Une étude des coûts induits et des consommations doit être entreprise pour éventuellement réajuster ces dispositions.

### **d. Ajustement des charges des locations des logements appartenant à la Commune**

Les charges des locations des logements appartenant à la commune n'ont pas évolué depuis de très nombreuses années. Les coûts, en particulier des coûts de l'énergie, ont de leur côté fortement évolué.

Afin de réajuster le niveau des charges locatives une étude des coûts induits et des consommations doit être entreprise.

**e. Passage à la nouvelle nomenclature M57 abrégée au 1er janvier 2023**

Rappel de la discussion du Conseil du 11 juillet dernier :

*Un nouveau référentiel budgétaire et comptable doit être appliqué par l'ensemble des communes au plus tard pour le budget 2024. Pour les communes de moins de 3.500 habitants, les changements ne sont pas très importants, néanmoins, cela reste une charge supplémentaire.*

*La trésorerie d'Annonay suggère que Lalouvesc passe dès 2023 à la nouvelle nomenclature. L'année 2024 risquant d'être très chargée pour l'ensemble des trésoreries, cette suggestion paraît raisonnable.*

*Néanmoins, il faut choisir entre une version abrégée de la nomenclature, ouverte aux communes de moins de 3.500 habitants, et une version développée. Il apparaît que la version abrégée n'est pas encore stabilisée. Il est donc préférable d'attendre de disposer de tous les éléments pour fixer un choix.*

*Le Conseil décide donc de remettre à une autre séance le vote sur cette question.*

Après discussion avec notre conseiller à la DGFIP, il apparaît que la nomenclature abrégée permettra de réduire les erreurs d'imputation et donc les retards qui s'accumulent dans les échanges entre le secrétariat de mairie et les contrôleurs de la DGFIP préjudiciables à nos créanciers.

Délibération : 0 Abstention(s), 0 Contre, 8 Pour

**RÉSULTAT DE LA DÉLIBÉRATION : Le conseil approuve à l'unanimité le passage à la nomenclature M57 abrégée dès le budget 2023.**

**f. Proposition de prix de l'assurance SMACL**

Le maire et la secrétaire de Mairie ont réalisé une analyse des assurances prise pour la commune concernant à la fois les biens immobiliers et les matériels. Il est apparu de nombreuses anomalies : assurances en double, biens non assurés, primes non-conformes.

Après discussion avec la SMACL, la prime d'assurance devrait passer d'une somme de 20.180 € payée jusqu'ici à approximativement 14.000 € (avec quelques éléments à transmettre à la compagnie) à partir de 2023.

Le conseil se réjouit de cette nouvelle et invite le maire à poursuivre ses efforts pour repérer les sources de dépenses inutiles pour la commune.

#### **g. Achat d'un véhicule**

Les véhicules de la commune arrivent en fin de vie et il est indispensable d'acquérir rapidement un nouveau véhicule type fourgonnette. Il a paru opportun d'étudier la piste des véhicules électriques pour montrer la volonté de la commune de s'engager dans la transition écologique et aussi profiter des aides de l'Etat qui ne dureront peut-être pas.

Par ailleurs, compte tenu de l'utilisation actuelle des véhicules et aussi des conséquences sur le budget de la commune, la solution du crédit-bail est apparue comme la plus appropriée.

Le premier adjoint fait part de l'étude comparative qu'il a réalisée sur les propositions des différentes marques : Renault, Citroën, Dacia...

Pour toutes ces marques, la prime de l'Etat pour l'achat d'un véhicule électrique (5.000 €) plus la récupération d'un véhicule ancien (7.000 €) couvre la première mensualité du crédit-bail. Les mensualités sont d'un peu plus de 500 € sur 60 mensualités avec une valeur de rachat de 10% en fin de contrat. Ces sommes comprennent l'entretien du véhicule sauf le changement des pneus.

La difficulté est qu'il n'y a pas de véhicule disponible avant avril-mai. Seul Citroën propose un berlingot accessible tout de suite, mais qui comprend un certain nombre d'options et dont les mensualités seraient à 535 €. Plusieurs des options sont utiles pour la commune, quelques autres, comme le GPS, sont superflues.

Compte-tenu des besoins immédiats de la commune et des risques d'évolution du marché, le premier adjoint propose de saisir cette opportunité.

Délibération : 1 Abstention, 0 Contre, 7 Pour

**RÉSULTAT DE LA DÉLIBÉRATION : Le conseil approuve à l'unanimité moins une abstention l'achat sous forme d'un crédit-bail d'une fourgonnette type berlingo aux conditions indiquées plus haut.**

## **2. COMMISSION GESTION**

#### **a. Point sur les embauches des employés communaux**

##### **Secrétariat de mairie**

La mairie a recruté récemment Mireille MOREL comme secrétaire de mairie. Celle-ci est appelée à remplacer Françoise ARENZ-FAURIE qui partira à la retraite dans le courant de l'année prochaine. Elle se forme actuellement à son nouveau métier.

Valérie PEREZ reste actuellement en renfort du secrétariat pour la partie comptabilité.

## **Employés communaux**

- Henri FAURIE est en arrêt de travail pour raison de santé. Il est en attente de la décision du médecin agréé par le centre de gestion pour un arrêt définitif. Un accompagnement a été réalisé par la mairie dans les différentes démarches qu'il a dû accomplir.
- Gérard FRAYSSE est en congé maladie.
- Christian DEYGAS est en congé longue maladie.
- Sylvie DEYGAS est employée au camping, à l'entretien et à la poste.
- Christian BRUC vient d'être recruté comme employé communal.
- Dominique BALAY termine son contrat fin mars 2023.

### **b. Vote pour le rattachement au comité de commande du SDE 07**

Le SDE07 constitue un groupement d'achat pour les audits énergétiques.

Le décret tertiaire impose au bâtiment ou groupe de bâtiments de plus de 1000m<sup>2</sup> de faire 40% d'économie d'énergie d'ici 2030 et 60% d'économie d'énergie d'ici 2050. Ces objectifs sont ambitieux : en 2050 tous les bâtiments devront avoir la performance d'un bâtiment RE 2020.

C'est pourquoi le SDE07 propose un groupement d'audits énergétiques qui définiront les aménagements à faire pour réaliser de telles économies d'énergies. Tous les bâtiments sont touchés quelle que soit leur surface :

Si + de 1000 m<sup>2</sup> obligation de diminution de consommation,

Si – de 1000 m<sup>2</sup> des travaux sont entrepris, ils doivent suivre les objectifs de baisse des consommations.

L'adhésion au groupement d'achat nécessite une délibération du conseil municipal. Une fois le groupement d'achat constitué, il ne sera plus possible de l'intégrer.

L'adhésion au groupement d'audit vous permet de bénéficier du support du SDE07 dans vos futures démarches de recherche d'énergie.

Délibération : 0 Abstention, 0 Contre, 8 Pour

**RÉSULTAT DE LA DÉLIBÉRATION : Le conseil approuve à l'unanimité l'adhésion de la Commune au groupement d'achat du SDE07**

### **c. Délibération pour l'emploi d'un agent administratif avec accroissement temporaire d'activité**

Considérant qu'en prévision du départ à la retraite de Madame ARENZ-FAURIE Françoise, il est nécessaire de renforcer le service administratif en faisant appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité.

Délibération : 0 Abstention(s), 0 Contre, 8 Pour

**RÉSULTAT DE LA DÉLIBÉRATION : Le conseil autorise M. le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité**

### **d. Convention déneigement avec un agriculteur**

Christian BRUC, nouvel employé municipal, pourrait bénéficier d'une convention pour assurer le déneigement de la commune. Cette opportunité est à étudier.

### **e. Point sur les travaux à prévoir pour la basilique (plancher, toiture)**

Le premier adjoint présente les travaux à venir ou en cours pour l'entretien de la Basilique :

- le plancher s'affaisse en plusieurs endroits. Des devis ont été demandés pour assurer les réparations ;
- plusieurs réparations de fissures et colmatage sont en cours sur le toit.

Par ailleurs, il faudra engager à terme des travaux plus importants sur la toiture, prévus depuis plusieurs années déjà. Mais les devis qui avaient été reçus paraissent d'un montant exagéré. Ces travaux ne sont pas urgents et une étude plus précise doit être réalisée en vue d'une demande de subvention.

## **3. COMITÉ VIE LOCALE**

### **a. Point sur l'organisation du recensement 2023**

Le recensement doit démarrer sur la commune le 18 janvier 2023. Le recensement doit être effectué avec soin car les dotations de l'Etat sont proportionnelles au nombre d'habitants et au nombre de résidences secondaires (1 RS est comptée comme 1 habitant pour la dotation). Plusieurs actions doivent être réalisées au préalable, plusieurs sont en cours :

- désignation et formation d'un coordonnateur (Jean-Michel SALAÜN)
- découpage du village en deux districts, correction des adresses sur la base de données de l'Insee et, pour faciliter le travail de l'agent recenseur,

- repérage indicatif des résidences secondaires et des logements vacants (en cours) ;
- recrutement d'un agent recenseur et formation (Nicole PORTE) (en cours), rémunération à définir ;

La commune va recevoir une dotation de 952 € pour cette réalisation. Il est proposé une rémunération nette de 1.200 € pour le travail de l'agent recenseur, déplacements compris.

Délibération : 0 Abstention(s), 0 Contre, 8 Pour

**RÉSULTAT DE LA DÉLIBÉRATION : Le Conseil approuve à l'unanimité la rémunération de 1.200 € net pour l'agent recenseur.**

#### **b. Bilan de la saison 2022 du camping**

L'ensemble des comptes n'est pas bouclé, mais le maire fait un premier point sur les recettes 2023 du camping et de la location des gîtes.

Le chiffre d'affaires du camping sera cette année de plus de 71.000 € contre un peu moins de 60.000 € en 2022.

Pour les gîtes, la location a rapporté un peu plus de 15.000 € contre un peu plus de 11.000 € en 2021.

Le conseil se réjouit de ces bons chiffres qui confortent sa décision de s'appuyer sur le camping pour abonder l'autofinancement de la commune.

#### **c. Cadeau de nouvelle année pour les anciens (Repas/Babets)**

Les dépenses de la commune pour les cadeaux de fin d'année pour les anciens ont été de 3090 € en 2020, 3.340 € en 2021 avec l'introduction des bons d'achat sous forme de "babets" au moment du covid, 3.400 € en 2022.

Pour 2023 un courrier sera envoyé aux personnes concernées pour leur demander de choisir entre un repas festif ou des babets.

#### **d. Point sur la mise en place de l'adressage**

Les panneaux de rues sont en cours d'installation par les employés municipaux. L'objectif est que la mise en place des panneaux et de la numérotation soit terminée à la fin 2022.

Un courrier indiquant les nouvelles adresses et les démarches éventuelles à accomplir va être distribué dans toutes les boîtes aux lettres.

#### **e. Point sur la mise en place du nouveau système d'ordures ménagères**

Les nouveaux bacs sont arrivés, pour le moment en dépôt sur la place du Lac. Nous attendons le feu vert de la CCVA pour les installer sur les six points de collecte prévus.

### **4. COMITÉ DÉVELOPPEMENT**

#### **a. Point sur les difficultés constatées sur le réseau d'eau potable et sur les travaux prévus sur les réseaux d'eau et assainissement**

Un schéma directeur a été réalisé par la société Naldéo avec l'aide précieuse de Gérard FRAYSSE. Il va permettre de repérer sous forme de cartes l'ensemble des réseaux d'eau potable et d'assainissement, des vannes et des bouches. C'est un outil indispensable avant tout travaux d'envergure sur le réseau.

Des travaux sur le réseau d'assainissement vont bientôt démarrer : sur le Grand Lieu, notamment pour relier l'écolotissement au réseau et l'adapter à cette nouvelle situation et sur la rue de la Fontaine, compte-tenu de la très grande vétuste du réseau.

Par ailleurs concernant le réseau d'eau potable, deux points méritent une intervention rapide :

- Du côté du réservoir du Saint Père, quelques maisons pâtissent de la vétusté de la canalisation en fonte qui rend l'eau trouble. Dans l'immédiat, un système de purges automatiques et régulières va être mis en place pour réduire cette difficulté. A terme, il faudra évidemment changer la canalisation, travaux coûteux qui demandent de monter un dossier de demande de subvention.
- Du côté du réservoir du Mont Chaix, les canalisations sont aussi anciennes et fragiles, entraînant des fuites régulières. Un système de surveillance des suppressions et de repérage des fuites va être mis en place pour réduire les difficultés. Mais là encore, il faudra prévoir à terme de lourdes interventions pour changer les canalisations.

Faute d'investissements et d'entretien réguliers, l'ensemble de ces interventions risquent de se chiffrer à largement plus de 500.000 €. Ces décisions, même indispensables, ne doivent pas être prises à la légère et méritent calculs précis et appuis institutionnels.

#### **b. Nouveaux raccordements au réseau d'assainissement**

Plusieurs habitations ont imaginé un raccordement mutualisé au réseau collectif plutôt que de rester sur des systèmes d'assainissement individuels (fosses septiques). C'est

possible à condition que le réseau d'assainissement ne soit pas trop éloigné. Trois groupes d'habitations sont actuellement concernées.

Dans ce cas, les habitants payent le raccordement et ensuite une convention devra être signée avec la commune qui assurera son entretien.

**c. Point sur l'étude du SCOT sur l'avenir de Ste Monique et du Cénacle**

L'étude du cabinet de conseil mandatée par le SCOT suit son cours. Un comité de pilotage s'est tenu en Mairie le 14 novembre en présence de Soeur Jacqueline représentant les sœurs du Cénacle dans lequel plusieurs hypothèses ont été évoquées (cf. Annexe 2).

Une prochaine réunion est prévue le 24 janvier après-midi au cours de laquelle seront présentés publiquement plusieurs scénarios. Il faudra alors privilégier le ou les scénarios les plus pertinents qui feront l'objet d'un développement technique approfondi.

**d. Point sur la proposition d'Archipolis sur l'aménagement du site Beauséjour**

La société Archipolis a présenté son avant-projet définitif (cf. Annexe 3). Il reste encore à sélectionner les options qui permettent de rester dans une enveloppe budgétaire réaliste. A cette fin, une réunion du comité de développement a été programmée pour le mercredi 23 novembre à 18h.

Plusieurs dossiers de demandes de subvention vont être déposés. Les uns concernent le jeu-monument, traité à part. Les autres l'aménagement de l'espace.

**Jeu-monument**

Le projet de jeu-monument, évalué à 120.000 € HT va être divisé en deux lots et une demande de subvention pour un investissement de 60.000 € devrait être déposée très rapidement au programme Leader, pour laquelle un premier accord de principe a été obtenu. La subvention demandée est de 38.400 €, le reste à charge pour la commune serait donc de 21.600 €.

Un accord du conseil est indispensable pour cette demande.

Il faudra, dans un second temps, prévoir un programme de financement pour le second lot.

Délibération : 0 Abstention(s), 0 Contre, 8 Pour

**RÉSULTAT DE LA DÉLIBÉRATION : Le conseil approuve à l'unanimité la demande de subvention au programme Leader selon les modalités indiquées ci-dessus.**

### **Aménagements**

Des dossiers de subvention vont être préparés en direction de la région ainsi que de la préfecture (DETR-DSIL) sur la base du chiffrage définitif d'Archipolis, une fois les derniers arbitrages réalisés. Ils devront tenir compte des subventions déjà obtenues du côté de la préfecture dans la phase de démolition de l'hôtel Beauséjour.

## **5. DIVERS**

### **a. Information sur le terrain « La Viallette »**

Une demande d'achat de la parcelle n°A119 par un habitant du lieu-dit « La Viallette » a été faite à M. le Maire, après vérification du titre de propriété il s'avère que cette parcelle est une forme de propriété collective (Antérieure à la Révolution Française) entre tous les habitants du hameau donc elle ne peut être vendu par la commune.

### **b. Candidature au Grand Atelier des maires ruraux pour la transition écologique (AMRF)**

L'AMRF propose une concertation nationale sur le thème de la transition écologique pour les Communes rurales comprenant des ateliers répartis sur cinq week-ends au printemps. Les ateliers réunissent 200 délégués (un par département).

Lalouvesc a présenté sa candidature pour représenter l'Ardèche.

*Clôture de la séance à 22h40 heures*

### **Pour validation du présent procès-verbal**

Aurélie DESBOS  
Secrétaire de séance

Jacques BURRIEZ  
Maire

i

## ANNEXES

### Annexe 1

#### Décisions modificatives portant sur les dépenses de fonctionnement

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022 suite CM 21 09 2022	décision suite CM du 21 11 2022		BP 2022 suite CM 21 11 2022
	<i>011 Charges à caractère général</i>	282 860,00	23 827,00		306 687,00
	<i>60. Achat</i>	104 200,00	5970,00		110 170,00
			augmentation	diminution	
6021	<b>matières consommables</b>		400,00		400,00
60223	<b>fournitures ateliers municipaux</b>		60,00		60,00
60224	<b>achats de fournitures administratives</b>		110,00		110,00
60621	<b>Combustibles</b>	35 000,00	5 000,00		40 000,00
60622	<b>Carburants</b>	1 200,00	3 800,00		5 000,00
60623	<b>Alimentation</b>	1 000,00	300,00		1 300,00
60624	<b>Produits de traitement</b>	2 000,00	500,00		2 500,00
60631	<b>Fournitures d'entretien</b>	3 000,00	2 500,00		5 500,00
60633	<b>Fournitures de voirie</b>	8 000,00		7 000,00	1 000,00
6068	<b>Autres fournitures</b>	1 200,00	300,00		1 500,00
	<i>61. Services extérieurs</i>	133 560,00	13 280,00		146 840,00
			augmentation	diminution	
6132	<b>locations immobilières</b>		730,00		730,00
6135	<b>locations mobilières</b>		450,00		450,00
61521	<b>Terrains</b>	3 000,00	8 000,00		11 000,00
615221	<b>Bâtiments publics</b>	3 000,00	11 500,00		14 500,00
615228	<b>Autres bâtiments</b>	2 500,00		1 000,00	1 500,00
61558	<b>Autres biens mobiliers</b>	6 000,00		4 000,00	2 000,00
6161	<b>Multirisque assurance</b>	2 700,00		2 400,00	300,00
	<i>62. Autres services extérieurs</i>	32 600,00	1610,00		34 210,00
			augmentation	diminution	
6227	<b>Frais d'actes et de contentieux</b>	1 000,00		500,00	500,00

6228	<b>divers</b>	3 000,00		<b>1 000,00</b>	2 000,00
6231	<b>annonces et insertion</b>	800,00			800,00
6232	<b>Fêtes et cérémonies</b>	12 000,00	<b>2 500,00</b>		14 500,00
6257	<b>réception</b>		<b>160,00</b>		160,00
6262	<b>frais télécommunication</b>	7 800,00	<b>1 500,00</b>		9 300,00
627	<b>services bancaires</b>	600,00		<b>300,00</b>	300,00
6281	<b>concours divers cotisation</b>	1 400,00		<b>250,00</b>	1 150,00
6288	<b>Autres services extérieurs</b>	2 000,00		<b>500,00</b>	1 500,00
	<b>63. Impôts et taxes</b>	12 500,00	<b>2 967,00</b>		15 467,00
			<b>augmentation</b>	<b>diminution</b>	
63512	<b>taxes foncières</b>	9 500,00	<b>163,00</b>		9 663,00
637	<b>Impôts indirects</b>	3 000,00	<b>2 804,00</b>		5 804,00
	<b>012. Charges de personnels et frais assimilés</b>	218 580,00	<b>964,80</b>		219 544,80
	<b>63 taxes Versements ass</b>	2 730,00			2 810,00
			<b>augmentation</b>	<b>diminution</b>	
6336	<b>cotisation au centre national</b>	2 200,00	<b>80,00</b>		2 280,00
	<b>64. Charges de personnel</b>	215 850,00	<b>884,80</b>		216 734,80
			<b>augmentation</b>	<b>diminution</b>	
6411	<b>personnel titulaire</b>	78 000,00		<b>10 000,00</b>	68 000,00
6413	<b>personnel non titulaire</b>	73 000,00	<b>10 000,00</b>		83 000,00
6451	<b>Cotisations URSSAF</b>	32 000,00	<b>2 500,00</b>		34 500,00
6453	<b>Cotisations aux caisses de retraite</b>	22 000,00		<b>3 000,00</b>	19 000,00
6454	<b>Cotisations aux ASSEDIC</b>	2 500,00	<b>2 400,00</b>		4 900,00
6455	<b>Cotisations assur.de personnes</b>	5 100,00	<b>400,00</b>		5 500,00
6458	<b>Cotisations organismes sociaux</b>	1 800,00		<b>1 550,00</b>	250,00
6475	<b>Médecine du travail , pharmacie</b>	650,00	<b>134,80</b>		784,80

	<b>65. Autres charges de gestion courante</b>	82 330,00	<b>6 640,00</b>		88 970,00
			<b>augmentation</b>	<b>diminution</b>	

6531	Indemnités	25 600,00	100,00		25 700,00
6532		200,00		200,00	
6553	Service incendie CONTRÔLE (cf 04)	8 400,00		84,00	8 316,00
65548	Autres contributions	3 700,00	450,00		4 150,00
6558	autres contributions obligatoires	1 000,00		300,00	700,00
6574	Subv. fonct aux ass et autres pers.dt privé(cf 05)	40 000,00	7 174,00		47 174,00
658828	Autres secours	600,00		500,00	100,00
	<i>66. Charges financières</i>	15 400,00	241,64		15 641,64
			<i>augmentation</i>	<i>diminution</i>	
66111	intérêts réglés à l'échéance	15 400,00	241,64		15 641,64
	<i>TOTAL DES DEPENSES REELLES</i>	632 570,00			664 243,44
			64 257,44	32 584,00	
			<i>augmentation</i>	<i>diminution</i>	
	<i>023 virement à la section d'investissement</i>				
23	virement à la section d'investissement	330 767,54		31 673,44	299 094,10

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2022 suite CM du 21 09 2022	UTILISATION des crédits 17/11/2022	décision suite CM du 21 11 2022	BP 2022 suite CM 21 11 2022
16	Emprunts et dettes assimilés	45 930,70	44 769,30	3,00	45 933,70
202	frais liés doc urbanisme 5400 dans op 189				
2031	frais d études				
23	Immobilisations en cours				
	<b>total dépenses réelles hors opérations</b>	<b>45 930,70</b>			<b>45 933,70</b>
	<b>Immobilisation Reste à réaliser</b>	<b>52 224,85</b>			<b>52 224,85</b>
op 119	reprise adduction réseau	31 597,25	31 597,25		31 597,25
op 179	mur soutènement cimetière	10 442,60	10 442,60		10 442,60

op 180	hôtel Beausejour +aménagement paysager	1 782,00	1 782,00		1 782,00
op 195	city park	8 403,00	8 403,00		8 403,00
	<b>IMMOBILISATIONS</b>	<b>830 693,63</b>			<b>799 017,19</b>
175	agence postale	0,00			
176	aménagement et installation mairie	0,00			
178	éclairage public 2ieme tranche				
179	mur de soutènement cimetière	37 157,63	12 862,00		37 157,63
180	hôtel beau séjour	127 382,80	70 070,40	-57 312,40	70 070,40
181	adressage et signalétique des rues	17 000,00	15 010,85		17 000,00
182	<i>finalisation travaux agence postale</i>	0,00			
183	finalisation travaux mairie bibliothèque	0,00			
184	finalisation mur de soutènement cimetière	0,00			
185	réaménagement camping	0,00			
186	conduite projetée	0,00			
187	schéma directeur réseau	39 638,00	10 995,60		39 638,00
188	jeu monument	80 000,00	3 000,00		59 515,54
189	viabilisation eco-lotissement	272 000,00	97 422,47		272 000,00
190	acquisition installations d'hébergement	0,00			
191	aménagement local communal	0,00			
192	acquisition matériel informatique				
193	réseau eau potable et assainissement	160 000,00	2 857,50		160 000,00
194	tracteur	0,00			
195	aménagement terrain city parc	12 680,00			12 680,00
197	acquis. et instal. machines à laver et séchage	19 060,80	18 942,00	-118,80	18 942,00
198	acquisition godets et support fauchage (tracteur)	11 000,00	2 340,00	-8 660,00	2 340,00
199	réaménagements 6 points de collecte	12 000,00			12 000,00
200	trvx aménag. et aliment. des machines à laver	5 774,40	5 774,40		5 774,40
201	acquisition saleuse	12 000,00			12 000,00
202	mur soutènement Basset	25 000,00	22 586,82	-2 413,18	22 586,82
203	amenagement paysager terrain beausejour			57 312,40	57 312,40
204	réseau assainissement				
	<b>total dépenses opérations d'investissement</b>	<b>882 918,48</b>		-31 676,44	<b>851 242,04</b>
040	art 192 plus ou moins value				
	<b>CUMUL DEPENSES INVESTISSEMENTS</b>	<b>928 849,18</b>			<b>897 175,74</b>
	<b>RECETTES D INVESTISSEMENT</b>		<i>Previsions BP 2022</i>		
002	excédent d'investissement reporté	56 081,64			
10	dotations, fonds divers et réserves				

13	subventions	272 000,00
16	emprunts et dettes assimilées	270 000,00
	<b>total recettes hors opérations d ordre</b>	<b>598 081,64</b>
<b>21</b>	<b>virement de la section de fonctionnement</b>	<b>299 094,10</b>
40	art 192 plus ou moins value	
	<b>Total recettes d investissement</b>	<b>897 175,74</b>

**Annexe 2 : [Comité de pilotage sur l'étude du SCOT, novembre 2022](#)**

**Annexe 3 : [Avant-projet aménagement espace Beauséjour, novembre 2022](#)**